

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT

ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LES ABRETS EN DAUPHINE

## Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	22

Délibération N° : 2024-F-01

Date de la convocation :

13 septembre 2024

Date d'affichage :

24 septembre 2024

Objet de la délibération :Avenant rue Victor Hugo TE38-  
Tranche 2

Séance du 23 SEPTEMBRE 2024

L'an Deux Mil Vingt-quatre le vingt-trois septembre  
à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit  
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de  
Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

**Présents :** Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Hélène PEGOUD, Philippe LATOUR, Lucie IOBBI NIVOL, Morgane GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Frédéric DEGAETANO, Loris SCARPA, Christophe TROUILLOUD, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Loïc CECILLON, Corinne TIRARD, Pascale HUMBERT, Sabine SEIGLE-VATTE, Noël LECA, Frédéric ROCHE, Nathalie MEUNIER, Marie-Blanche PERRIN.

**Absents excusés :**

Chantal NELATON donne pouvoir à Daniel Meunier-Carrus,  
Ludovic LEPRÊTRE donne pouvoir à Lucie Nivol,  
Angélique CHABART donne pouvoir à Hélène Pégoud,  
Agnès DURAND donne pouvoir à Frédéric Degaetano,  
Sandrine SIBUT donne pouvoir à Loïc Cécillon,  
Sevgi PINARBASI donne pouvoir à Besma Caron,  
Philippe THIÉBAUT, Marwane ABDERRAHMAN, François BOUCLY, Claire CHUZEL-MARMOT, Françoise MATHERN-DEGOBERT.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n°2022-E-05 en date du 21 juillet 2022, adoptant la participation financière établie par le TE38 pour la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux BT et Télécom des tranches 1 et 2 de la rue Victor Hugo. La tranche 2 comporte une plus-value de 11 318 € correspondante à des travaux de démolition de bitume et enrobé à froid qui modifient le plan de financement initialement approuvé.

Rappel du plan de financement approuvé le 21 juillet 2022 et plus-value à délibérer :

Réseaux	Montant initial de la participation	Plus-value	Nouveau montant de la participation définitive
Electricité BT	138 472	8 892	147 364
Télécom	38 892	2 426	41 318
Total	177 364	11 318	188 682

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide le nouveau plan de financement ci-dessus avec le TE38 pour un montant supplémentaire de 11 318 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le plan de financement avec le TE38 ainsi que tous les documents nécessaires relatifs à ce dossier et à payer le TE 38 en conséquence.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
Benjamin GASTALDELLO

# DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Séance du 23 SEPTEMBRE 2024

L'an Deux Mil Vingt-quatre le vingt-trois septembre  
à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit  
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de  
Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

**Présents :** Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Hélène PEGOUD, Philippe LATOUR, Lucie IOBBI NIVOL, Morgane GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Frédéric DEGAETANO, Loris SCARPA, Christophe TROUILLOUD, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Loïc CECILLON, Corinne TIRARD, Pascale HUMBERT, Sabine SEIGLE-VATTE, Noël LECA, Frédéric ROCHE, Nathalie MEUNIER, Marie-Blanche PERRIN.

**Absents excusés :**

Chantal NELATON donne pouvoir à Daniel Meunier-Carrus,  
Ludovic LEPRÊTRE donne pouvoir à Lucie Nivol,  
Angélique CHABART donne pouvoir à Hélène Pégoud,  
Agnès DURAND donne pouvoir à Frédéric Degaetano,  
Sandrine SIBUT donne pouvoir à Loïc Cécillon,  
Sevgi PINARBASI donne pouvoir à Besma Caron,  
Philippe THIÉBAUT, Marwane ABDERRAHMAN, François BOUCLY, Claire CHUZEL-MARMOT, Françoise MATHERN-DEGOBERT.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT  
ISERE

### Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	22

Délibération N° : 2024-F-02

**Date de la convocation :**

13 septembre 2024

**Date d'affichage :**

24 septembre 2024

**Objet de la délibération :**

Attribution du marché de la construction du préau de l'école taziEFF

Monsieur le Maire présente le rapport d'ouverture des plis de la consultation pour la construction d'un préau à l'école TaziEFF. Il rappelle que le dossier a été mis en ligne sur la plateforme e-marchespublics.com le 15 juillet. La date de remise des offres est fixée au 16 septembre à 12h00, afin de neutraliser la période des congés d'août. Le marché comporte 5 lots dont les offres sont :

Entreprise	Offre HT	Note prix/40	Note tech/40	Note délai/20	Classement
<b>Gros oeuvre PERRROUSE</b> offre de base	27124.80	Une seule offre. Pas de classement possible. Etude technique pertinente. Offre totale dans le budget.			
Prestation complémentaire indispensable	11428.70				
Prestation facultative	17627.91				
<b>Charpente CMCD</b> offre de base	129096.35	40	40	20	1
SPATIAL COUVERTURE OFFRE BASE	154851.29	33	10	20	2
		Solution ne répond pas au cctp, poteaux métalliques.			
VARIANTE BARDAGE AJOURE BOIS	19429.50				
<b>Menuiserie</b>	Pas d'offre				
<b>Bardage métal</b>	Pas d'offre				
<b>Electricité CARON</b>	1847.00	Une seule offre, pas de classement			

Monsieur le Maire propose de retenir les offres des entreprises

Lot 1 Gros oeuvre : PERRROUSE

Lot 2 Charpente : CMCD

Lot 3 Menuiserie : Faute d'offre il est proposé de reconsulter au terme du chantier, et d'inscrire les crédits supplémentaires au budget 2025.

Lot 4 Bardage métallique : l'absence d'offre pour l'option du bardage métallique ne remet pas en cause la réalisation du préau qui est prévu en solution de base en bardage bois.

Lot 5 : Electricité : CARON

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité moins Besma Caron qui s'abstient,

- RETIENT les offres des entreprises suivantes :
  - Lot 1 Gros oeuvre : entreprise PERRROUSE pour un montant de 56181.41ht prestations complémentaires incluses
  - Lot 2 Charpente : entreprise CMCD pour un montant de 129.96.35€ht
  - Lot 3 Menuiserie : lot reporté au budget 2025, faute d'offre. A reconsulter
  - Lot 4 Bardage métallique : Option non retenue, faute d'offre.
  - Lot 5 : Electricité : entreprise CARON pour un montant de 1847€ht
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le

ID : 038-200060127-20240923-2024\_F\_02-DE



Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
Benjamin GASTALDELLO

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LES ABRETS EN DAUPHINE

## Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	22

Délibération N° : 2024-F-03

**Date de la convocation :**

13 septembre 2024

**Date d'affichage :**

24 septembre 2024

**Objet de la délibération :**Convention de gestion du gymnase  
du colombier

Séance du 23 SEPTEMBRE 2024

L'an Deux Mil Vingt-quatre le vingt-trois septembre  
à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit  
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de  
Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

**Présents** : Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Hélène PEGOUD, Philippe LATOUR, Lucie IOBBI NIVOL, Morgane GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Frédéric DEGAETANO, Loris SCARPA, Christophe TROUILLOUD, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Loïc CECILLON, Corinne TIRARD, Pascale HUMBERT, Sabine SEIGLE-VATTE, Noël LECA, Frédéric ROCHE, Nathalie MEUNIER, Marie-Blanche PERRIN.

**Absents excusés** :

Chantal NELATON donne pouvoir à Daniel Meunier-Carrus,  
Ludovic LEPRÊTRE donne pouvoir à Lucie Nivol,  
Angélique CHABART donne pouvoir à Hélène Pégoud,  
Agnès DURAND donne pouvoir à Frédéric Degaetano,  
Sandrine SIBUT donne pouvoir à Loïc Cécillon,  
Sevgi PINARBASI donne pouvoir à Besma Caron,  
Philippe THIÉBAUT, Marwane ABDERRAHMAN, François BOUCLY, Claire CHUZEL-  
MARMOT, Françoise MATHERN-DEGOBERT.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le sivu du gymnase du collège Marcel Bouvier doit être dissout. Il rappelle qu'il ne reste plus que la commune des Abrets en Dauphiné, membre du sivu, toutes les autres communes ont demandé à sortir du syndicat, ce qui a été accepté. Il rappelle enfin qu'aucun budget n'a été voté en 2024 et que la trésorerie ne paie plus de factures et n'encaisse plus de recette pour le sivu, ce qui rend impossible la gestion de l'équipement au quotidien.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de signer une convention de délégation de gestion du gymnase du collège Marcel Bouvier. Cette convention permettra à la commune d'assurer le fonctionnement du gymnase, de payer les factures aux différents prestataires (ménage, assurance, électricité, contrôles techniques, maintenance...) et de facturer les heures d'utilisation du gymnase par les enfants du collège, au département.

Cette convention aura une durée de vie qui prendra fin avec la dissolution du sivu.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de gestion du gymnase du collège Marcel Bouvier par la commune des Abrets en Dauphiné ci-jointe,
- AUTORISE Monsieur le Maire à régler les factures de fonctionnement du gymnase et à émettre les titres de recettes relatifs à la mise à disposition de l'équipement aux enfants du collège Marcel Bouvier.
- DIT que cette convention prendra fin avec la dissolution du sivu du gymnase du collège Marcel Bouvier

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
Benjamin GASTALDELLO

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LES ABRETS EN DAUPHINE

## Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	22

Délibération N° : 2024-F-04

**Date de la convocation :**

13 septembre 2024

**Date d'affichage :**

24 septembre 2024

**Objet de la délibération :**Acquisition de terrain pour  
élargissement du chemin de l'Etang  
d'Hières

Séance du 23 SEPTEMBRE 2024

L'an Deux Mil Vingt-quatre le vingt-trois septembre  
à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit  
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de  
Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

**Présents** : Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Hélène PEGOUD, Philippe LATOUR, Lucie IOBBI NIVOL, Morgane GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Frédéric DEGAETANO, Loris SCARPA, Christophe TROUILLOUD, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Loïc CECILLON, Corinne TIRARD, Pascale HUMBERT, Sabine SEIGLE-VATTE, Noël LECA, Frédéric ROCHE, Nathalie MEUNIER, Marie-Blanche PERRIN.

**Absents excusés** :

Chantal NELATON donne pouvoir à Daniel Meunier-Carrus,  
Ludovic LEPRÊTRE donne pouvoir à Lucie Nivol,  
Angélique CHABART donne pouvoir à Hélène Pégoud,  
Agnès DURAND donne pouvoir à Frédéric Degaetano,  
Sandrine SIBUT donne pouvoir à Loïc Cécillon,  
Sevgi PINARBASI donne pouvoir à Besma Caron,  
Philippe THIÉBAUT, Marwane ABDERRAHMAN, François BOUCLY, Claire CHUZEL-  
MARMOT, Françoise MATHERN-DEGOBERT.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer un acte de rétrocession à titre gratuit au profit de la commune pour l'élargissement du chemin de l'étang d'Hières, avec la société Evaly Promotion, promoteur de projet immobilier.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la rétrocession de terrain appartenant à la société Evaly Promotion, au profit de la commune, à l'euro symbolique, pour l'élargissement du chemin de l'étang d'Hières.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
Benjamin GASTALDELLO

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LES ABRETS EN DAUPHINE

## Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	22

Délibération N° : 2024-F-05

Date de la convocation :

13 septembre 2024

Date d'affichage :

24 septembre 2024

Objet de la délibération :

Tarification des badges salto

Séance du 23 SEPTEMBRE 2024

L'an Deux Mil Vingt-quatre le vingt-trois septembre  
à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit  
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de  
Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

**Présents :** Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Hélène PEGOUD, Philippe LATOUR, Lucie IOBBI NIVOL, Morgane GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Frédéric DEGAETANO, Loris SCARPA, Christophe TROUILLOUD, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Loïc CECILLON, Corinne TIRARD, Pascale HUMBERT, Sabine SEIGLE-VATTE, Noël LECA, Frédéric ROCHE, Nathalie MEUNIER, Marie-Blanche PERRIN.

**Absents excusés :**

Chantal NELATON donne pouvoir à Daniel Meunier-Carrus,  
Ludovic LEPRÊTRE donne pouvoir à Lucie Nivol,  
Angélique CHABART donne pouvoir à Hélène Pégoud,  
Agnès DURAND donne pouvoir à Frédéric Degaetano,  
Sandrine SIBUT donne pouvoir à Loïc Cécillon,  
Sevgi PINARBASI donne pouvoir à Besma Caron,  
Philippe THIÉBAUT, Marwane ABDERRAHMAN, François BOUCLY, Claire CHUZEL-MARMOT, Françoise MATHERN-DEGOBERT.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer gratuitement aux associations utilisatrices de salles municipales qui en justifient le besoin, 3 badges SALTO maximum pour l'accès au bâtiment. Il propose que ces trois premiers badges soient remis gratuitement contre une caution de 30 € qui sera restituée au terme de l'utilisation.  
Il propose également qu'au-delà de trois badges, ou en cas de perte, tout badge supplémentaire soit facturé 30€ sans remboursement possible.

Il propose de remettre gratuitement aux agents de la collectivité, aux enseignants et aux élus, qui en justifient le besoin, un badge d'accès aux bâtiments publics qui les concernent. En cas de perte, tout nouveau badge sera facturé 30 € non remboursable.

Après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire
- **ATTRIBUE** gratuitement 1 badge par enseignant ou par agent municipal ou par élu, pour l'accès aux bâtiments publics.
- **ATTRIBUE** gratuitement 3 badges maximum par association contre une caution de 30€ par badge, qui sera restituée au terme de l'utilisation du bâtiment public.
- **FIXE** à 30€ le prix du badge supplémentaire à remettre aux associations au-delà des 3 premiers gratuits, ou aux agents ou enseignants ou élus au-delà du badge remis gratuitement, sans que ce badge soit remboursable au terme de l'utilisation.
- **FIXE** à 30€ la facturation d'un badge perdu, donné temporairement à un utilisateur privé, dans le cadre de la location d'une salle notamment.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
Benjamin GASTALDELLO

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : LES ABRETS EN DAUPHINE  
Utilisateur : BERTI Dominique

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2024_F_01
Objet :	TE38 avenant enfouissement rue Victor Hugo T2
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-09-23 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1.3 - Actes modificatifs (avenants) aux marchés publics
Identifiant unique :	038-200060127-20240923-2024_F_01-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 038-200060127-20240923-2024_F_01-DE-1-1_0.xml	text/xml	910 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 2024-F-01 Avenant rue Victor Hugo TE38-Tranche 2.pdf Nom métier : 99_DE-038-200060127-20240923-2024_F_01-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	173.1 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être signée	24 septembre 2024 à 15h13min32s	En attente d'être signé
Posté	24 septembre 2024 à 15h22min01s	L'acte a été signé électroniquement
En attente de transmission	24 septembre 2024 à 15h22min02s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	24 septembre 2024 à 15h22min03s	Transmis au MI
Acquittement reçu	24 septembre 2024 à 15h22min17s	Reçu par le MI le 2024-09-24

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : LES ABRETS EN DAUPHINE  
Utilisateur : BERTI Dominique

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2024_F_02
Objet :	Attribution du marché de construction du préau de l'école tazieff
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-09-23 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1.2.1.1 - MAPA
Identifiant unique :	038-200060127-20240923-2024_F_02-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 038-200060127-20240923-2024_F_02-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 2024-F-02 Attribution du marché de la construction du préau de l'école tazieff.pdf Nom métier : 99_DE-038-200060127-20240923-2024_F_02-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	231.9 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être signée	24 septembre 2024 à 15h14min27s	En attente d'être signé
Posté	24 septembre 2024 à 15h22min41s	L'acte a été signé électroniquement
En attente de transmission	24 septembre 2024 à 15h23min41s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	24 septembre 2024 à 15h24min13s	Transmis au MI
Acquittement reçu	24 septembre 2024 à 15h24min29s	Reçu par le MI le 2024-09-24

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : LES ABRETS EN DAUPHINE  
Utilisateur : BERTI Dominique

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2024_F_03
Objet :	Convention de gestion du gymnase du colombier
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-09-23 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.3 - Conventions de Mandat
Identifiant unique :	038-200060127-20240923-2024_F_03-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 038-200060127-20240923-2024_F_03-DE-1-1_0.xml	text/xml	992 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 2024-F-03 Convention de gestion du gymnase du colombier.pdf Nom métier : 99_DE-038-200060127-20240923-2024_F_03-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	165.1 Ko
<b>Annexe (Projet de contrat avec l'organisme retenu)</b> Nom original : 2024-F-03 CONVENTION DE DELEGATION DE GESTION DU GYMNASSE DU COLLEGE MARCEL BOUVIER A LA COMMUNE DES ABRETS EN DAUPHINE.pdf Nom métier : 73_CO-038-200060127-20240923-2024_F_03-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	51.2 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être signée	24 septembre 2024 à 15h17min29s	En attente d'être signé
Posté	24 septembre 2024 à 15h23min19s	L'acte a été signé électroniquement

En attente de transmission	24 septembre 2024 à 15h23min48s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	24 septembre 2024 à 15h24min37s	Transmis au MI
Acquittement reçu	24 septembre 2024 à 15h24min50s	Reçu par le MI le 2024-09-24

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : LES ABRETS EN DAUPHINE  
Utilisateur : BERTI Dominique

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2024_F_04
Objet :	acquisition de terrain pour élargissement du chemin de l'étang d'hières
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-09-23 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.1.1 - Acquisitions inférieures à 180 000 euros H.T
Identifiant unique :	038-200060127-20240923-2024_F_04-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 038-200060127-20240923-2024_F_04-DE-1-1_0.xml	text/xml	936 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 2024-F-04 Acquisition de terrain pour élargissement du chemin de l'Etang d'Hières.pdf Nom métier : 99_DE-038-200060127-20240923-2024_F_04-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	158.9 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être signée	24 septembre 2024 à 15h18min51s	En attente d'être signé
Posté	24 septembre 2024 à 15h23min50s	L'acte a été signé électroniquement
En attente de transmission	24 septembre 2024 à 15h23min51s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	24 septembre 2024 à 15h24min48s	Transmis au MI
Acquittement reçu	24 septembre 2024 à 15h25min00s	Reçu par le MI le 2024-09-24

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : LES ABRETS EN DAUPHINE  
Utilisateur : BERTI Dominique

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2024_F_05
Objet :	tarification des badges salto
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-09-23 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.2.6 - Autres taxes et redevances (séjour, électricité, affichage...)
Identifiant unique :	038-200060127-20240923-2024_F_05-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 038-200060127-20240923-2024_F_05-DE-1-1_0.xml	text/xml	894 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 2024-F-05 Tarification des badges salto.pdf Nom métier : 99_DE-038-200060127-20240923-2024_F_05-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	186.2 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être signée	24 septembre 2024 à 15h21min10s	En attente d'être signé
Posté	24 septembre 2024 à 15h24min33s	L'acte a été signé électroniquement
En attente de transmission	24 septembre 2024 à 15h24min33s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	24 septembre 2024 à 15h25min09s	Transmis au MI
Acquittement reçu	24 septembre 2024 à 15h25min21s	Reçu par le MI le 2024-09-24